


## Délivrance d'une QVN(H) – Crédit militaire

Toutes les informations relatives à l'utilisation des formulaires PDF sont détaillées sur le site du Ministère : [Ici](#)

## Informations générales :

- 1) Pour une délivrance d'une qualification de vol de nuit **avec** une délivrance d'une licence associée.  
 Se référer au formulaire : **99i-Formlic** (Disponible : [Ici](#))
- 2) Conformément au rapport de crédit relatif à une QVN(H), le présent aménagement donne un crédit complet au cours de formation à la QVN définie au FCL.810.
- 3) **Envoi du dossier** : Vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par courriel au bureau des licences la plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))

## Informations concernant le navigant :

## 1/6. Information sur le candidat

Nom de famille <sup>1</sup>		Nom d'usage (Si différent de <sup>1</sup> )	
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance
Adresse		Commune	Code postal
Téléphone(s)		Courriel	
N° licence		Pays de résidence	Numéro de licence

## 2/6. Demande du candidat

Votre demande	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Cas A</b> : Délivrance QVN(H).
Nombre d'heures de vol sur hélicoptère	En tant que PIC

## 3/6. Exigences militaires à respecter

- Au moins 100 heures de vol en tant que pilote d'hélicoptère après la délivrance du brevet militaire :  Oui.
- Dont 60 heures en tant que commandant de bord :  Oui.
- Et au moins 20 heures en vol sur campagne :  Oui.
- Au moins 10 heures d'instruction au vol aux instruments sur hélicoptère ou sur dispositif d'un type agréé :  Oui.
- Au moins 5 heures de vol de nuit comprenant au moins 3 heures d'instruction en double commande :  Oui.
- Et 5 circuits solo de nuit, chaque circuit incluant 1 atterrissage et 1 décollage ou 25h en qualité de pilote aux commandes (PF) dont 10 heures sans jumelles de vision nocturne (JVN) :  Oui.

## 4/6. Exigences Part FCL à satisfaire

NIL.

## 5/6. Pièces à fournir

- Copie/Scan du brevet militaire de pilote d'hélicoptère 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degré de **l'armée de l'air ou de l'aéronautique navale** ;  
**OU** Copie/Scan du brevet militaire de pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre **option « hélicoptère »** ;  
**OU** Copie/Scan du brevet militaire d'observateur pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre **ALAT option « hélicoptère »** ;  
**OU** Copie/Scan de la décision d'attribution d'un de ces brevets.

- Pour les redevances, vous pouvez télécharger le formulaire de redevance (**143i-Formlic**) et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [Ici](#)

## Délivrance d'une QVN(H) – Crédit militaire

Cachet de l'autorité militaire :

## 6/6. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)

Nom et prénom du RP de l'ATO de l'armée		
N° ATO		
Atteste des informations « 1/6. Information sur le candidat », « 2/6. Demande du candidat » et « 3/6. Exigences militaires à respecter ».		
Pour le pilote suivant (Nom et prénom)		que les informations attestées sont correctes.
Fait à		<b>Signature</b> (Cachet)
Le		

*Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.*